

« Sarl Saint-Philippe »

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social : 4 Lotissement de la Balastière
Route nationale
62170 Beutin
RCS Boulogne sur mer 795 298 041

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Du 21 février 2025

Le 21 février 2025, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Nicolas Descharles, gérant.

Les associés assistant à la réunion ont signé une feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le président. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

Sont présents :

M. Nicolas Descharles, propriétaire de 200 parts
M. Jean-Philippe Descharles, propriétaire de.... 200 parts

L'assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales peut valablement délibérer.

I. PREMIERE RESOLUTION

Les associés constatent que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31/12/2023 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du nouveau code de commerce, décident de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION

Les associés effectuent toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De toute ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Les associés

